



Easy Eurostoxx 50

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le produit émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2/Fitch : A/Standard & Poor's : A au 27 décembre 2016⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Easy Eurostoxx 50 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- ❖ **Période de commercialisation** : du 13 janvier 2017 au 31 mars 2017. La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- ❖ **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- ❖ **Éligibilité** : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et compte titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de **Easy Eurostoxx 50** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- ❖ **Code ISIN** : FR0013224474

Communication à caractère publicitaire
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

NORTIA
— INGÉNIERIE FINANCIÈRE

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Easy Eurostoxx 50

EN QUELQUES MOTS

Easy Eurostoxx 50 est un produit de placement d'une durée maximale de 10 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, ayant les caractéristiques suivantes :

- ❖ La valeur du support s'apprécie selon l'évolution de l'indice Euro STOXX® 50, indice représentatif du marché actions de la zone Euro (calculé dividendes non réinvestis).
- ❖ Le versement d'un coupon de 5 % au titre de l'année écoulée si, à une Date d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à 75 % de son Niveau Initial.
- ❖ Un remboursement automatique anticipé si, à une Date d'Observation Annuelle le niveau l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ❖ À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, l'investisseur reçoit :
 - ✓ L'intégralité du Capital Initial, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial.
 - ✓ La valeur finale de l'Indice, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture l'indice Euro STOXX 50® est strictement inférieur à 50 % de son Niveau Initial. Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital (perte pouvant être partielle ou totale).

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **Easy Eurostoxx 50**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 31 mars 2017 jusqu'à la Date d'Échéance (le 7 avril 2027) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 31 mars 2017 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **Easy Eurostoxx 50** peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support **Easy Eurostoxx 50** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- ❖ **Un coupon de 5 % au titre de l'année écoulée⁽¹⁾** si, à une Date d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture l'indice Euro STOXX 50[®] est supérieur ou égal à 75 % de son Niveau Initial.
- ❖ Un **remboursement automatique anticipé** de la 1^{ère} à la 9^{ème} année si, à une Date d'Observation Annuelle, le niveau l'indice Euro STOXX 50[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ❖ **Un remboursement du capital initial à l'échéance⁽²⁾** si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture l'indice Euro STOXX 50[®] est supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial.

INCONVÉNIENTS

- ❖ **Easy Eurostoxx 50 présente un risque de perte partielle ou totale du capital** en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice Euro STOXX[®] 50 est inférieur à 50 % de son Niveau Initial). Le rendement de **Easy Eurostoxx 50** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice Euro STOXX[®] 50 autour du seuil de 50 % de son Niveau Initial.
- ❖ **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an à 10 ans.
- ❖ **Le gain maximum de l'investisseur est limité à un coupon de 5 % par année écoulée⁽¹⁾**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice Euro STOXX[®] 50 (effet de plafonnement du gain).
- ❖ **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- ❖ L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice EURO STOXX 50[®]. La performance d'un indice **dividendes non réinvestis** est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvesti.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro STOXX[®] 50. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX[®] 50.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

⁽¹⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel brut (TRA brut) maximum de 4,97 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables). Ou soit un Taux de Rendement Annuel net (TRA net) maximum de 4,02 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽²⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel brut (TRA brut) de 4,98 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables). Ou soit un Taux de Rendement Annuel net (TRA net) maximum de 4,03 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

UN OBJECTIF DE COUPON DE 5 % PAR ANNÉE

Chaque année, de l'année 1 à 10, si à une Date d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale le niveau de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à 75 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

UN COUPON DE 5 % AU TITRE DE L'ANNÉE

(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ MAXIMUM DE 4,98 %⁽³⁾)

(SOIT UN TRA NET⁽²⁾ MAXIMUM DE 4,03 %⁽³⁾)

UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE

De la 1^{ère} à la 9^{ème} année, si le niveau de clôture l'indice Euro STOXX 50® à une Date d'Observation Annuelle est supérieur ou égal à son Niveau Initial (constaté le 31 mars 2017) alors un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

LE CAPITAL INITIAL

+

UN COUPON DE 5% AU TITRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ MAXIMUM DE 4,97 %⁽⁴⁾)

(SOIT UN TRA NET⁽²⁾ MAXIMUM DE 4,02 %⁽⁴⁾)

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 31 mars 2027, on observe le niveau de l'indice Euro STOXX® 50 par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'indice Euro STOXX® 50 est supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 7 avril 2027 :

LE CAPITAL INITIAL

(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ MAXIMUM DE 4,98 %⁽³⁾)

(SOIT UN TRA NET⁽²⁾ MAXIMUM DE 4,03 %⁽³⁾)

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'indice Euro STOXX® 50 est strictement inférieur à 50 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 7 avril 2027 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE EURO STOXX® 50

DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE EURO STOXX® 50. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽³⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 5 % de la 1^{ère} à la 10^{ème} année

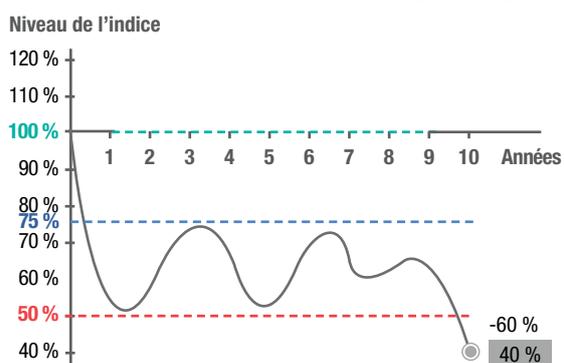
⁽⁴⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 5 % de la 1^{ère} à la 9^{ème} année

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, l'indice Euro STOXX® 50 est en baisse par rapport au seuil d'activation du mécanisme de remboursement, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Easy Eurostoxx 50** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10^E ANNÉE (SUPÉRIEURE À 50 %)

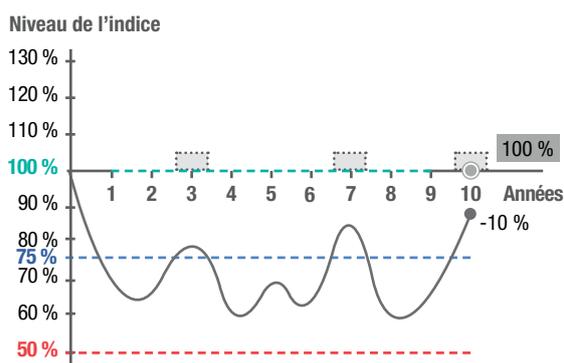


À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre des années.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice est égal à 40 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 60 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice, soit 40 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice Euro STOXX® 50, soit une perte de 60 %.

Remboursement final : 40 %
TRA brut⁽¹⁾ : -8,74 % (TRA identique à celui de l'indice)
TRA net⁽²⁾ : -9,65 % (TRA identique à celui de l'indice)

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10^E ANNÉE (INFÉRIEURE À 50 %)



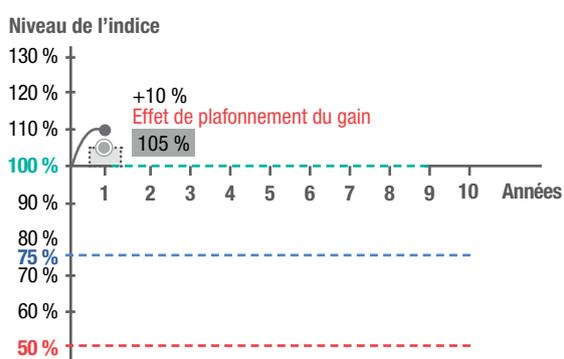
À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.

Au cours des années 3, 7 et 10 le cours de l'Indice clôture au-dessus de 75 % de son Niveau Initial, l'investisseur perçoit donc un coupon de 5 % au titre de ces années.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice est égal à 90 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 10 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'indice à l'échéance.

Remboursement final : 100 %
TRA brut⁽¹⁾ : 1,47 % (contre -1,05 % pour l'indice)
TRA net⁽²⁾ : 0,53 % (contre -2,05 % pour l'indice)

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)



À la 1^{re} Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est égal à 110 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un coupon de 5 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 105 % contre 110 % pour un investissement direct sur l'indice.

Remboursement final : 105 %
TRA brut⁽¹⁾ : 4,86 % (contre 9,72 % pour l'indice)
TRA net⁽²⁾ : 3,86 % (contre 8,72 % pour l'indice)

● Performance de l'indice Euro STOXX® 50 - - - Seuil de perte en capital à l'échéance - - - Seuil de versement du coupon
 ● Niveau de remboursement du support - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement □ Coupon

Information importante : la valorisation de Easy Eurostoxx 50 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice Euro STOXX® 50 et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelles, si le niveau de l'indice Euro STOXX® 50 est proche du seuil d'activation du mécanisme de remboursement, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 50 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice Euro STOXX® 50, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (calculé hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

La performance du support Easy Eurostoxx 50 est liée à la performance de l'indice Euro STOXX 50® dividendes non réinvestis.

UN INDICE COMPOSÉ DES 50 PREMIÈRES SOCIÉTÉS DE LA ZONE EURO, SÉLECTIONNÉES SUR LA BASE DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE, DU VOLUME DES TRANSACTIONS ET DU SECTEUR D'ACTIVITÉ (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS).

La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'indice Euro STOXX 50® est l'indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. **Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.**

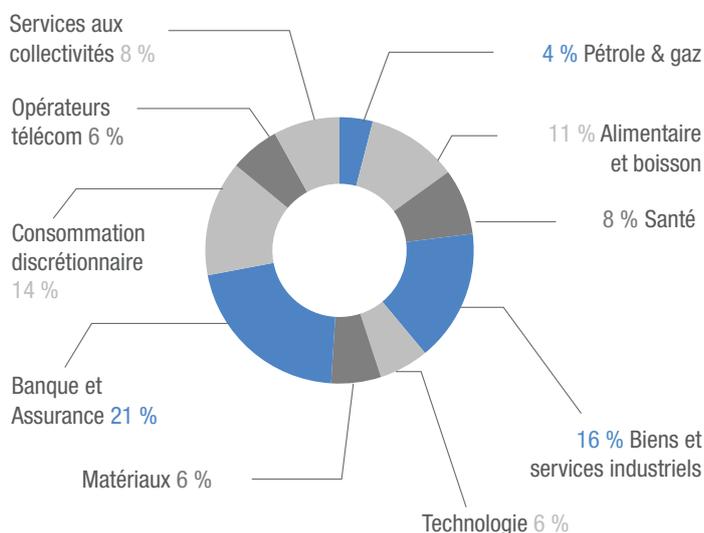
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

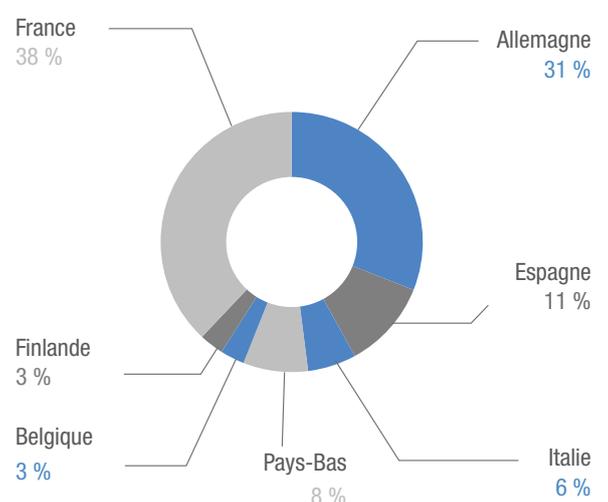
6 / 8



RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que présentant un risque de perte en capital les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA).
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2/Fitch : A/S&P : A au 20 décembre 2016). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 13 janvier 2017 (9h00) au 31 mars 2017 (17h00)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013224474
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice Euro STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145, code Bloomberg : SX5E index), calculé dividendes non réinvestis
Prix d'Émission	99,89 % de la Valeur Nominale
Date d'Observation Initiale	31 mars 2017
Dates d'Observation Annuelles	3 avril 2018, 1 ^{er} avril 2019, 31 mars 2020, 31 mars 2021, 31 mars 2022, 31 mars 2023, 2 avril 2024, 31 mars 2025, 31 mars 2026
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	10 avril 2018, 8 avril 2019, 7 avril 2020, 7 avril 2021, 7 avril 2022, 11 avril 2023, 9 avril 2024, 7 avril 2025, 7 avril 2026
Date d'Observation Finale	31 mars 2027
Date d'Émission	13 janvier 2017
Date d'Échéance	7 avril 2027, en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 31 mars 2017
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité et publication de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, compte titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de TSAF qui commercialise le produit Easy Eurostoxx 50.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives de **Easy Eurostoxx 50** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Easy Eurostoxx 50** est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 16-241 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 11 janvier 2017 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT DE STOXX LTD

L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

NATIXIS

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 019 319 328 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524